

**Bureau du 17 septembre 2007**

**Décision n° B-2007-5508**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Autorisation donnée à la Commune de déposer une demande de permis de construire sur une partie de la parcelle communautaire CS 25 située rue de Marseille**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a acquis, en 1971, dans la commune de Meyzieu, une parcelle de terrain cadastrée sous le numéro 25 de la section CS d'une superficie de 30 618 mètres carrés. Cette acquisition devait permettre la réalisation d'une école nationale de perfectionnement pour déficients intellectuels moyens et l'extension du groupe scolaire voisin, opérations toutes deux abandonnées depuis.

La commune de Meyzieu a sollicité la Communauté urbaine en vue d'acquérir une partie dudit terrain pour 15 000 mètres carrés environ dépendant de la parcelle CS 25. Celle-ci permettrait la restructuration du pôle scolaire René Cassin et une amélioration des dessertes environnantes.

D'ores et déjà, la commune de Meyzieu souhaite que la Communauté urbaine l'autorise à déposer une demande de permis de construire sur ladite parcelle ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise** la commune de Meyzieu à déposer une demande de permis de construire pour la restructuration du pôle scolaire René Cassin sur la parcelle de terrain communautaire de 15 000 mètres carrés environ dépendant d'une parcelle plus grande cadastrée CS 25.

Cette autorisation ne permet pas à la commune de Meyzieu d'entamer de quelconques travaux sur la propriété communautaire.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,